

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 04 2021

DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date de convocation :
08 04 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril à dix neuf heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Absents :

Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, , M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, , M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : M DAVID Franck ; FASSETNET Gêrôme ; Mme CALINON Séverine (représenté par M RYAT Thomas), M PICHON Jean Claude (donne pouvoir à M VUILLET Christian).

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

21 - 07 Renaturation de l'Orain au niveau du seuil de Villeserine

Le projet de renaturation de l'Orain au niveau du seuil de Villeserine se situe sur la commune de Tourmont dans le périmètre de la communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura. Correspondant à la fiche action n° I22-ORA-02 du contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés », sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement du SMDL approuvé par le comité syndical.

Par délibération n°19-35 en date du 23 décembre 2019, le comité syndical approuvait la réalisation de l'opération comprenant la réalisation des études opérationnelles, le montage des dossiers réglementaires, les demandes de subventions ainsi que les travaux préparatoires.

La fiche action du contrat prévoit également de restaurer la continuité piscicole du cours d'eau au niveau du seuil de l'ancien moulin de Villeserine marquant la limite aval du projet de renaturation, en l'équipant d'une passe à poissons. La réalisation de cet équipement est ajourné. En effet, l'opportunité de sa réalisation est à reconsidérer suite au projet de l'exploitant de la microcentrale d'augmenter ses prélèvements sur le débit du cours d'eau.

Indépendamment de la suite donnée à ce projet de passe à poissons, le projet de renaturation de l'Orain garde tout son intérêt, compte-tenu de l'importance du linéaire concerné (1.5 km) ainsi que des interactions attendues avec les autres projets prévus à l'amont (Glantine à Tourmont et Orain à Poligny) ; ces trois opérations étant situées sur la tête de bassin de l'Orain.

Ainsi, au cours de l'année 2020, le SMDL a conduit et réalisé les études opérationnelles ainsi que la rédaction du dossier réglementaire de ce projet de renaturation Ce-dernier a été déposé le 14/12/2020 à la Direction Départementale des Territoires du Jura pour instruction et a donné lieu à l'arrêté préfectoral n°18-02-2021-001 portant déclaration d'intérêt général et valant accord sur déclaration au titre du code de l'environnement.

Au cours de ce premier trimestre 2021, les travaux préparatoires de bucheronnage et de débroussaillage ont été réalisés au cours du mois de février afin d'intervenir en dehors de la période de reproduction de la faune sauvage. Le montant de ces travaux s'est élevé à 19 950 € H.T.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 26/04/2021

ID : 039-200008365-20210426-D21_07-DE



Concernant la réalisation des travaux de restauration proprement dits, une consultation des entreprises a été menée du 28 janvier au 25 février. Suite à l'analyse des offres sur la base des critères du règlement de consultation, les trois offres les mieux placées parmi les 5 offres remises sont les suivantes :

	Montant de l'offre	Note /100
CLIMENT TP (Audincourt – 25)	239 885,35 € H.T.	87
FAMY (Frebuans – 39)	264 258,50 € H.T.	79
DESERTOT (Dijon – 21)	282 000,00 € H.T.	76

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société CLIMENT Travaux publics, pour un montant de 239 885,35 € H.T., soit 287 862.42 € T.T.C..

Le budget de l'opération pour cette phase de travaux s'élève au global à 436 231.41 € TTC, en intégrant par ailleurs les coûts prévisionnels de maîtrise d'œuvre, fournitures des plants, de suivi écologique, de communication, panneaux d'interprétation et ingénierie interne, et de divers et imprévus. Il est conforme à l'enveloppe de 602 500 € TTC prévue au programme pluriannuel d'investissement (passe à poissons comprise).

Au vu des éléments exposés ci-avant, il est proposé au Comité syndical :

- D'APPROUVER la réalisation des travaux de l'opération « Renaturation de l'Orain au niveau du seuil de Villerserine »
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment les marchés de travaux et de prestations diverses associées,
- DE SOLLICITER auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 avril 2021,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

